

INSTRUCTIONS DE COURSES

LE GRAND RASSEMBLEMENT DE L'ESTUAIRE UN SKIPPER, DES SOIGNANTS 12 et 13 Septembre 2020

Lieu : Honfleur et baie de Seine

Autorité Organisatrice : **CERCLE NAUTIQUE DE HONFLEUR**

1. REGLES APPLICABLES

- 1.1 - RCV 2017 / 2020
- Règles Osiris 2020 et les règles Multi 2000 de l'AMH
- L'armement de sécurité des voiliers participants à la régates doit être conforme :
a) à leur règlement de classe pour toutes les séries monotypes acceptées comme telles
b) de plus, tous les bateaux doivent être en conformité avec la législation de leur pays pour une navigation à moins de 6 milles d'un abri +VHF + moteur avec carburant pour la longueur de l'étape
L'armement de sécurité doit être à bord depuis le départ du port jusqu'au retour au port.
- 1.2 A l'inscription, les concurrents devront présenter :
- Le certificat Osiris ou Multi 2000 à jour de leur bateau
- La liste d'équipage
- Une autorisation parentale pour tous les concurrents mineurs
Chaque membre devra communiquer à l'organisateur sa licence FF Voile 2020 portant la mention « Compétition » ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

2. AVIS AUX CONCURRENTS

Consulter le tableau officiel d'informations sur le site de l'organisation :
www.cnh-honfleur.net

3. SIGNAUX FAITS A TERRE

Il n'y aura pas de signaux faits à terre.

4. PROGRAMME DES COURSES

- 4.1 Une ou plusieurs courses de type côtier et/ou banane pour toutes les flottes sont prévues.
Ce programme pourra être modifié en fonction des conditions météo et communiqué par avenant.

Procédure de départ : Application de la RCV 26

Le départ des courses sera donné en application de la RCV 26, avec le signal d'avertissement envoyé 5 minutes avant le signal de départ.

Signal d'avertissement (envoi) « Pavillon de classe » 5 minutes
Signal préparatoire (envoi) Pavillon P ou I ou Z ou Noir 4 minutes
Signal préparatoire (affalé) Pavillon P ou I ou Z ou Noir 1 minute
Signal d'avertissement (affalé) « Pavillon de classe » 0 minute

- 4.2 Heure du premier signal d'avertissement: **11H**
Heure du dernier signal d'avertissement : **14h 00**

5. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont les suivants :

Les pavillons de classe sont définis comme suit et seront utilisés en tant que « SIGNAUX D'AVERTISSEMENT » :

La Flotte 1 et 4 pourra être incorporée à la flotte 2 et 3 en fonction du nombre d'inscrits dans cette flotte. Ceci sera précisé par avenant au plus tard le samedi 12 septembre 2020.

FLOTTE 1 : Osiris brut \leq 10 Pavillon N



FLOTTE 4 : Régate ultra légers Pavillons C



FLOTTE 2 : 10 < Osiris brut \leq 20 Pavillon N



FLOTTE 5 : Multi 2000 Pavillon CNH

FLOTTE 3 : Osiris brut > 20 Pavillon C



7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours côtiers : voir annexe « parcours côtiers »

7.2 Signaux de parcours :

Le numéro des parcours côtier à effectuer sera affiché sur un TABLEAU sur le bateau comité.

7.3 Parcours côtiers :

L'envoi du pavillon "D" sur le bateau Comité signifie qu'il existe une bouée de dégagement.

L'absence du pavillon "D" signifie qu'il n'existe pas de bouée de dégagement.

La bouée de dégagement sera une bouée conique Orange.

Le pavillon vert hissé signifie que la Bouée de dégagement est à contourner et à laisser à TRIBORD.

L'absence du pavillon vert signifie que la Bouée de dégagement est à contourner et à laisser à BABORD.

8. MARQUES

8.1 Marques de départ **bouée conique Jaune et Bateau Comité**

Marque de dégagement : **bouée conique Orange**

Marques de parcours : **bouées coniques Jaunes ou Orange**

Marques d'arrivée : **bouée conique Jaune et un Bateau Comité**

8.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

9. LE DEPART

- 9.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon Orange sur le bateau du Comité de Course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ située à l'extrémité bâbord.
- 9.2 Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.
- 9.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **10 minutes** après son signal de départ sera classé DNS.

10. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

- 10.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.
- 10.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis. Ceci modifie la RCV 28.

11. L'ARRIVEE

Entre un bateau arborant un pavillon orange et la marque d'arrivée (bouée conique Jaune) ou une marque du balisage existant (voir annexe parcours côtiers).

Si réduction de parcours entre la marque de parcours et le bateau comité arborant le pavillon S

Les bateaux sans numéro de voile devront annoncer le nom de leur bateau juste avant la ligne d'arrivée sur le canal de course 06 et repérer le bateau précédant pour résoudre une éventuelle difficulté de repérage

12. SYSTEME DE PENALITE

Pour toutes les flottes, la règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

13. TEMPS CIBLES ET TEMPS LIMITE

Les bateaux, manquant à finir dans un délai **de 30% du temps de course du 3ème bateau de leur flotte ayant effectué et terminé le parcours, sont classés « DNF »**. Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5.

Par ailleurs, la ligne sera fermée à 16h quel que soit le nombre de concurrents l'ayant franchie.

14. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

Un bateau, ayant l'intention de réclamer, devra impérativement en aviser oralement le comité de course, au moment de son arrivée, en mettant en évidence son pavillon rouge, jusqu'à ce que le comité de course en accuse oralement réception, (modification à la règle 61.1(a)).

- 14.1 Emplacement du secrétariat du jury : Locaux du CNH
Le jury instruira les réclamations par visio- conférence dans des conditions qui seront précisées lors du dépôt de la réclamation
- 14.2 Heure limite de dépôt des réclamations : 19h00 (dépôt au CNH ou mail cnh14@wanadoo.fr)
- 14.3 Emplacement du local du jury : Locaux du CNH

15. CLASSEMENTS

- 15.1 Nombre de course pour valider l'épreuve : 1
- 15.2 Système de calcul du temps compensé : **Application du barème temps sur temps de la formule Osiris**
- 15.3 Système de classement :
Le système de classement utilisé est le Système de Points à Minima de l'Annexe A.
Un classement sera effectué pour chaque flotte et le départage des ex-æquo se fera en utilisant l'annexe A8 des RCV.

16. REGLES DE SECURITE

- 16.1 Modalités du contrôle à la sortie et au retour :
Avant la procédure de départ, les concurrents devront se manifester auprès du bateau comité par VHF, pour signaler leur intention de prendre le départ et attendre la confirmation du comité de course.
A la fin de la course, les concurrents devront se présenter auprès du Bateau comité et signaler leur émargement, la destination de leur port, et accuser réception par VHF.
Tout manquement à ces deux démarches (avant le départ et après l'arrivée) sera pénalisé sans instruction à la discrétion du Jury.
- 16.2 **Canaux VHF :**
Canal de course : 06
Canal de veille-sécurité en Seine : 73
Canal de service : assistance course CNH : 72
Canal de franchissement du SAS-écluse Honfleur : 17
Lors des sassées, les concurrents doivent se connecter sur le canal 17
Un peu avant et durant le passage du chenal de Rouen entre Amfard Sud-ouest et la bouée n°5, les concurrents doivent veiller sur le canal 73.
- 16.3 **Utilisation du Bout dehors :**
En dehors de périodes où il sert à envoyer, porter ou affaler le spi, le bout dehors doit être dans sa position la plus rétractée.
- 16.4 **Zone interdite :**
Exception :
Sas de Honfleur : pour accéder au sas et en sortir, les bateaux devront couper le chenal en groupe et seulement après accord du radar de Rouen (canal VHF 73).
- 16.5 Les bateaux devront avoir une quantité de carburant suffisante et nécessaire à rallier leur port depuis le départ (le matin) et jusqu'au retour (le soir) et ce quelles que soient les conditions météo.

17. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

Heure d'affichage des coefficients utilisés pour le calcul des temps compensés :
20h00 le vendredi 11 septembre 2020 sur le site CNH
Heure limite pour réclamer sur les coefficients : **10h00 le samedi 12 septembre 2020 par mail : cnh14@wanadoo.fr**

18. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels seront identifiés par le port du pavillon CNH

19. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

20. RESULTATS

- A **20h00** sur le site du CNH chaque jour, et communication le samedi uniquement à partir du podium du ponton du Jardin Public à Honfleur, pour les participants stationnés à ce ponton

21. DECISION DE PARTICIPER

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage matériel et/ou corporel

Par ailleurs, chaque skipper doit s'engager à respecter les consignes Covid 19 émises par la Préfecture Maritime et les autorités compétentes.

ARBITRES DESIGNES

Président du Comité de Course : Claude Lecharpentier

Président du Jury : François Catherine

ANNEXE PARCOURS COTIERS

Parcours 01 (environ 09 Nm):

Départ (environ 1 mille dans le sud de bouée N 2)

Bouée de dégagement (Si Pavillonnerie)

Bouée Mo 6 à contourner en la laissant à Babord (position approximative 49°26'49 N et 03°40'00W)

Bouée Ratier NW à contourner en la laissant à Tribord

Bouée Ratelets à contourner en la laissant à Tribord

. Arrivée (1 mille sud bouée N2)

Parcours 02 (environ 11 Nm):

Départ (environ 1 mille dans le sud de bouée N 2)

Bouée de dégagement (Si Pavillonnerie)

Bouée Mo 6 à contourner en la laissant à Babord (position approximative 49°26'49 N et 03°40'00W)

Bouée Ratier NW à contourner en la laissant à Tribord

Bouée Semoy à contourner en la laissant à Tribord

. Arrivée (1 mille sud bouée N2)

Parcours 03 (environ 13 Nm):

Départ (environ 1 mille dans le sud de bouée N 2)

Bouée de dégagement (Si Pavillonnerie)

Bouée Mo 6 à contourner en la laissant à Tribord (position approximative 49°26'49 N et 03°40'00W)

Bouée RNA à contourner en la laissant à Tribord

Bouée Semoy à contourner en la laissant à Bâbord

Bouée Ratelets à contourner en la laissant à Bâbord

. Arrivée (1 mille sud bouée N2)

Parcours 04 (environ 13,4 Nm):

Départ (environ 1 mille dans le sud de bouée n 2)

Bouée de dégagement (Si Pavillonnerie)

Bouée Mo 6 à contourner en la laissant à Babord (position approximative 49°26'49 N et 03°40'00W)

Bouée Trouville SW à contourner en la laissant à Bâbord

Bouée Ratelets à contourner en la laissant à Babord

. Arrivée (1 mille sud bouée N2)

Parcours 05 (environ 19,5 Nm):

Départ (environ 1 mille dans le sud de bouée N 2)

Bouée de dégagement (Si Pavillonnerie)

Bouée Mo 6 à contourner en la laissant à Tribord (position approximative 49°26'49 N et 03°40'00W)

Bouée RP à contourner en la laissant à Tribord

Bouée Ratier NW à contourner en la laissant à Tribord

Bouée Mo 6 à Babord

Bouée Ratelets Babord

. Arrivée (1 mille sud bouée N2)

Parcours 06 (environ 20 Nm):

Départ (environ 1 mille dans le sud de bouée N 2)

Bouée de dégagement (Si Pavillonnerie)

Bouée Mo 6 à contourner en la laissant à Tribord (position approximative 49°26'49 N et 03°40'00W)

Bouée RNA à contourner en la laissant à Tribord

Bouée RP à contourner en la laissant à Tribord

Bouée Ratier NW à contourner en la laissant à Tribord

Bouée Mo 6 à contourner en la laissant à Babord

Bouée Ratelets à contourner en la laissant à Babord

. Arrivée (1 mille sud bouée N2)